



BARREAU DE LISIEUX

Motion du Barreau LISIEUX

Le Barreau de LISIEUX relève :

S'agissant du fonctionnement des juridictions :

- Les graves difficultés générées au sein des juridictions par la mise en œuvre improvisée de la réforme de la justice à compter du 1^{er} janvier 2020 et la parution tardive de ses décrets et circulaires d'application.
- La volonté délibérée du Ministère de la Justice de priver le futur Tribunal Judiciaire de LISIEUX de sa plénitude de juridiction en envisageant la suppression de son juge d'instruction et en s'abstenant de le doter des moyens matériels et humains lui permettant de remplir ses missions, plus de 25 % des effectifs du greffe se trouvant non pourvus à compter du premier semestre 2020.
- L'insuffisance depuis des années des crédits alloués par l'Etat au titre de l'aide juridictionnelle qui ne permettent plus la prise en charge des justiciables les plus démunis du ressort.

S'agissant de la profession d'avocat :

- L'accomplissement par les Ordres de missions relevant du service public sans que leur coût en soit totalement couvert par l'Etat.
- L'assistance par les cabinets d'avocats des justiciables les plus défavorisés sans être couvert de la charge financière en découlant.
- La mise en cause du régime de retraite autonome de la profession qu'elle autofinance totalement, qui garantit aux avocats quelle que soit leur activité une retraite plancher et qui assure au régime général le versement d'une contribution importante au titre de la solidarité nationale.

Le Barreau de LISIEUX constate :

- Que les différentes réformes mises en œuvre dont celle à venir du régime de retraite de la profession d'avocat accentueront sa paupérisation.
- Que la mise en place de nouvelles contraintes rompant l'équilibre économique des cabinets entraînera à terme la disparition dans les territoires les plus défavorisés des Barreaux et des avocats.
- Que l'accès au droit pour les justiciables s'en trouvera gravement remis en cause.

En conséquence le Barreau de LISIEUX décide :

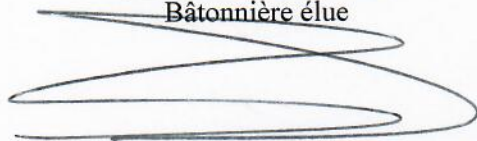
En coordination avec l'ensemble des Barreaux de s'associer aux journées justice morte des 6 janvier et 3 février 2020 décidées par le CNB et la Conférence des Bâtonniers emportant :

- Le renvoi de tous les dossiers qui seront évoqués devant les juridictions du ressort du Tribunal Judiciaire de LISIEUX sur demande des avocats présents ou substitués par le Bâtonnier et les membres du Conseil de l'Ordre.
- La suspension de toute désignation ou commission d'office par le Bâtonnier pour quel qu'audience que ce soit y compris en matière de contentieux de la liberté.

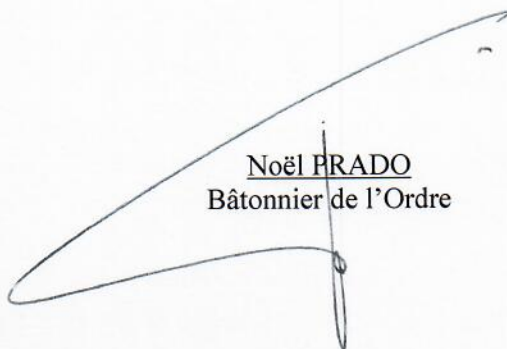
LISIEUX

Le 30 Décembre 2019

Emmanuelle DUVAL
Bâtonnière élue

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Noël PRADO
Bâtonnier de l'Ordre

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop that extends upwards and to the right, with a vertical stroke intersecting it.